

Considérant que la commune de Gamaches-en-Vexin est membre de la communauté de communes du canton d'Etrépagny.

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 30 juin 2013, et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne pouvant excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV, tout en tenant compte de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, établit à 40 le nombre de représentants et approuve la répartition suivante qui tient compte de la population de chaque commune :

Communes	Population municipale 2013	Nbre délégués
Etrépagny	3774	8
Heudicourt	638	2
Longchamps	583	2
Morgny	555	2
Puchay	549	2
Hacqueville	483	2
Les Thilliers en Vexin	479	2
Saussay la campagne	444	2
Le Thil en Vexin	411	2
Gamaches en Vexin	333	2
Chauvincourt Provemont	331	2
Nojeon en Vexin	323	2
Doudeauville en Vexin	311	2
La Neuve Grange	307	2
Farceaux	288	1
Richeville	283	1
Villers en Vexin	282	1
Ste Marie de Vatimesnil	258	1
Coudray en Vexin	279	1
Mouflaines	152	1

4. Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour la mission d'archivage :

Etant donné l'octroi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'une subvention correspondant à 28 % du coût de l'opération, les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention de mission d'archivage avec le Centre de Gestion de l'Eure.

5. Location du logement de l'ancienne école :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
- de louer en meublé l'ancien logement d'instituteur

- autorise Madame le Maire à procéder à l'équipement du logement pour un montant de 500 €
- décide que les frais de chauffage seront répartis comme suit : 4/5 de la consommation du fuel pour le locataire et 1/5 pour la commune, 1/2 de l'entretien de la chaudière pour le locataire et l'autre moitié pour la commune.
- autorise Madame le Maire à signer un bail d'un an renouvelable avec Madame Floriane BARBARAY à compter du 1^{er} septembre 2013 pour un loyer mensuel de 408 €.

7. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Madame le Maire informe les conseillers qu'en vue de la titularisation de Monsieur Etienne BEAUJOUR, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Après délibération, les membres présents du Conseil municipal décident, à l'unanimité, la création du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

8. Emprunt pour travaux sur voirie :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'emprunter 60 000 € pour les aménagements de voirie route de Chauvincourt, impasses des peupliers, rue et impasse du clos Thorel tel que prévu au budget
- décident d'attendre septembre pour le choix de la souscription.

9. Modifications budgétaires :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses d'investissement

Article 2041 Subventions d'équipement reversées	- 15 000 €
Article 020 Dépenses imprévues	- 6 146 €
Article 2152 Installations voirie	+ 21 146 €

10. Questions diverses :

Syndicat apicole de haute Normandie :

Ce syndicat nous a offert pour la 2^{ème} année consécutive des semences de jachère fleurie.

Enrichissement de l'offre télévisuelle :

Gamaches est concerné par le déploiement de six nouvelles chaînes gratuites TNT en haute définition à compter du 11 juin.

En cas de difficulté pour recevoir ces chaînes et les précédentes, les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes (RMC). En cas de difficulté il convient d'appeler le 0 971 818 818 ; il existe des aides financières en cas de difficultés à recevoir les chaînes gérées par l'ANFR ; des informations sont disponibles sur le site www.recevoirlatnt.fr ou en mairie.

Elaboration du PLU :

Une première journée de formation, menée par le CAUE le 29 mai à la salle des fêtes du Thil, avait pour objectif de familiariser les élus sur les éléments règlementaires du PLU :

différentes dénominations de zones, moyens de protection des espaces non bâtis, sectorisations en fonction de la densité, du type de logements, des équipements publics, moyens d'acquisition de foncier et de financement des projets. Etaient présents : Perrine Forzy et Francis Lorient. La présentation de cette formation est consultable partir du lien suivant <http://www.caue27.fr/le-cycle-de-formation-plu-mode-demploi/>

Le diagnostic sur la socio-démographie et les logements à l'échelle des 9 communes et par commune a été présenté par LDL en mairie de Farceaux le 7 juin. Etaient présents : Perrine Forzy et Alexandre Quillet. Il ressort de ce diagnostic que le nombre des habitants de Gamaches est stable et que notre commune manque de petits logements en locatif pour accueillir les jeunes.

Les conseillers sont invités à assister aux réunions suivantes :

Présentations du diagnostic des 9 PLU par le Bureau d'études Ldl

- 7 juin 2013 : Socio-démographie et logements 14h-17h à Farceaux

- 3 juillet 2013 : Fonctionnement communal 9h-12h à Saussay (en présence de la DDTM)

- 10 juillet 2013 : Paysage et environnement 9h-16h30 avec visite sur site l'après midi à Nojeon-en-Vexin

- 25 septembre : formes urbaines et patrimoine bâti 9h-16h30 avec visite sur site l'après-midi, lieu à déterminer

Cycle de formation « PLU, mode d'emploi » par le CAUE 27 cycle de formations : « PLU, mode d'emploi ».

- 29 Mai 2013 : les outils du PLU

- 28 Juin 2013 : Les formes des villages

- 11 septembre 2013 : Routes ou espaces publics

- 25 octobre 2013 : Fiscalité et foncier

Ces formations se déroulent sur la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.